

déjà fait des commentaires sur ce point et, en conséquence, je n'en parlerai pas en détail, mais, me semble-t-il, la bonne administration est le fondement de toute exploitation rentable, et c'est, dans une large mesure, grâce à des programmes d'achat facultatif d'actions que les compagnies canadiennes ont pu attirer et garder à leur service des directeurs compétents, qui sont restés au Canada au lieu d'aller aux États-Unis.

L'honorable M. McCutcheon: Et à les faire venir des États-Unis.

L'honorable M. Thorvaldson: J'en viens justement à cela.

D'après mon expérience personnelle et mon association avec des compagnies, je connais les résultats de la mesure législative précédente concernant la faculté d'achat d'actions. Dans le passé, les compagnies canadiennes ont souvent réussi, très souvent même, à faire venir au Canada des gens très compétents pour faire partie de la direction. Pourquoi y ont-elles réussi? Non pas à cause de traitements élevés, qui sont fortement taxés, mais grâce à la faculté d'achat d'actions accordée à ces gens. S'imagine-t-on, par exemple, qu'une compagnie canadienne pourrait réussir à faire venir au Canada un homme comme M. McNamara en lui offrant simplement un traitement? S'il lui était possible de venir à un moment donné, il se laisserait peut-être tenter par la faculté d'achat d'actions, grâce à laquelle il bénéficierait de l'expansion de l'entreprise, expansion qu'il aurait assurée, dont il pourrait profiter et qui serait un jour grandement avantageuse pour le Canada.

L'honorable M. McCutcheon: Pourvu qu'il y ait eu expansion et qu'il y ait contribué.

L'honorable M. Thorvaldson: Je parle sérieusement, messieurs, quand je dis que ces deux dispositions, celle qui porte sur la faculté d'achat d'actions et celle qui touche ce prêt de 5 p. 100 sont des plus nuisibles au pays.

J'en viens maintenant à un autre élément dont je parlerai très brièvement. Il s'agit de la modification concernant les allocations de coût en capital. A mon avis, c'est là une mesure rétrograde qu'on n'aurait pas dû prendre actuellement. J'ignore quel défaut d'expérience a causé cette ingérence dans les allocations de coût en capital mentionnées dans la loi antérieure. A quels abus de cette loi remédie-t-on? Ce sont là des questions qui, à mon avis, demandent réponse. Si on n'y répond pas aujourd'hui, j'espère qu'on y répondra au comité demain.

Je tiens à répéter que le monde des affaires et la masse des contribuables auraient pu accepter certains amendements rétrogrades de la loi auxquels j'ai fait allusion si le gouvernement avait, en même temps, fait savoir qu'il avait l'intention de réduire les dépenses au lieu de se lancer dans les dépenses folles qui ont marqué les deux ou trois dernières années.

Honorables sénateurs, je répète ce que j'ai dit au début: ce projet de loi sur l'impôt sur le revenu est l'un des pires qu'on ait jamais présenté au Sénat, l'un des pires pour le contribuable et pour le peuple canadien; pardessus tout, c'est un pas rétrograde à l'égard de l'économie du pays.

L'honorable M. Hayden: Honorables sénateurs, un mot ou deux seulement...

Son Honneur le Président: Je dois rappeler aux honorables sénateurs que si l'honorable sénateur Hayden prend la parole maintenant, il mettra ainsi fin au débat.

L'honorable M. Hayden: Honorables sénateurs, j'aimerais que mon ami le sénateur Thorvaldson nous dise comment l'imagination peut entrer dans la loi de l'impôt sur le revenu. C'est une démonstration positive de tous les impôts qu'il faut payer dans toutes les situations imaginables. En toute franchise, si l'on s'attend à trouver de l'imagination dans la loi de l'impôt sur le revenu, je prétends que dans nombre de secteurs on laisse passer une occasion bien meilleure d'exercer son imagination.

Mon ami a parlé du dégrèvement fiscal sur les immobilisations. Dans différentes catégories, ce dégrèvement est généreux. Les réductions du tiers et du quart, dans certains cas, portent sur une période de 18 mois afin de coïncider avec les 5 p. 100 remboursables. Je suis persuadé que mon ami, avec sa grande expérience des affaires, sait que de nombreuses sociétés ne déduisent pas des taux complets aux fins de leurs entreprises. Autrement dit, elles sont disposées à reconnaître à leurs immobilisations une durée plus longue. L'idée que 18 mois à ces taux moins élevés représentera la différence entre le succès et l'échec au Canada ne peut m'émouvoir.

La description faite par mon ami et selon laquelle les 5 p. 100 remboursables ne seraient qu'un truc m'a intéressé. Je me demande s'il convient avec moi, qu'il y a le problème de l'inflation à l'heure actuelle. Une fois l'avoir admis, s'il dit que la méthode